



Déclaration liminaire

GT actualisation 2022

du document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention (PAP)

Le SNAD CGT tient tout d'abord à saluer le travail du PLI et de tous les acteurs de la prévention pour le travail effectué concernant les documents de travail du DUERP et du PAP 2022 qui représentent une charge de travail lourde et assez complexe.

Une fois n'est pas coutume le SNAD CGT remercie aussi la Direction qui a tenu son engagement de l'année dernière suite à la demande de notre syndicat, à savoir la transmission aux représentants du personnel du DUERP et du PAP dans une version modifiable afin de permettre une meilleure exploitation du document. Cela montre qu'en ce qui concerne la prévention des risques professionnels, Direction et syndicats ont tout intérêt à travailler de concert.

Notre inquiétude est grande concernant plusieurs familles de risques que la DIPA traîne comme un boulet et qui peinent à trouver une solution :

- Les risques psychosociaux qui demeurent les risques les plus fréquents et importants au sein de Roissy et du Bourget. Le mal-être au travail est profond dans certains bureaux et brigades du fait d'un sous-effectif chronique et de l'accroissement des charges de travail. D'ailleurs nous soulignons le fait que la Direction ait maintenu la question du sous effectif dans les risques psycho sociaux, c'est une demande historique et récurrente de notre syndicat. Ces risques psycho sociaux sont générateurs de plus en plus de situations conflictuelles dans les services. Sur ce sujet, l'adjointe du Directeur Interrégional nous avait annoncé l'année dernière l'arrivée à la DIPA d'une psychologue du travail en tant que nouvel acteur de prévention en ajoutant qu'il fallait donner sa chance à ce réseau qui s'étoffe dans l'optique d'améliorer les conditions de travail des agents. Pouvez-vous nous indiquer comment la psychologue du travail de la DIPA a été associée à l'élaboration du PAP ?

- Les risques liés au manque d'hygiène sur le lieu de travail : le nouveau contrat passé avec Elior en 2021 s'avère défaillant, notamment pour les bureaux du bâtiment 3701 et les Bureaux de Banale et de l'UDD. Cette situation qui dure n'est pas acceptable pour les collègues.

- Les risques liés à l'activité physique et notamment aux ports de charges lourdes. Nous pensons particulièrement ici aux collègues de la Recette et aux difficultés liées au stockage des marchandises.

D'autres risques méritent notre attention et une réaction rapide , nous les développerons au cours de ce groupe de travail.